



Rennes, le 15 Novembre 2010

## COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE DU 8 NOVEMBRE 2010 A LA DIR GRAND OUEST

### — SCHEMA DIRECTEUR DU PLACEMENT JUDICIAIRE POUR L'INTERREGION

En préambule, la DIR nous informe que le schéma directeur tel qu'il nous est présenté ce jour oralement uniquement, n'est pas « stabilisé », qu'il fait état de propositions soumises au plus haut niveau, à savoir le DPJJ, qui fera connaître sa position avant la fin de l'année civile, budget et mobilité oblige.

Chiffres à l'appui, la DIR tente de nous démontrer que, Services Publics et Services Associatifs Habilités (SAH) confondus, les capacités d'accueil en placement Judiciaire de l'interrégion Grand Ouest sont en hausse constante depuis 2006 : +34% entre 2006 et 2009, avec un prévisionnel de +42.9% entre 2006 et 2013 si les 8 structures de la Protection Judiciaire de la Jeunesse passaient à 12 places.

Donc le message est clair : cela ne va pas être possible de continuer ainsi car l'activité ne suivra pas - malgré une hausse constante - et entre RGPP et PSN, il va falloir trancher dans le vif !

Alors, même si la DIR nous annonce que le SAH est également à contribution dans la nécessité de réorganiser le « sur-dimensionnement » du placement judiciaire (c'est-à-dire fermeture ou suspension d'activité de certaines structures habilitées Ordonnance de 1945 principalement sur le territoire 53-72-49), il n'en demeure pas moins que des décisions doivent être prises pour le Secteur Public.

Quelles sont donc les propositions de la DIR ?

#### Les bonnes nouvelles :

- 1/ L'EPE de Caen à 12 places s'inaugurera fin 2013 (projet d'une construction nouvelle dévolue à l'éducatif à côté de l'existant optimisé pour le pôle administratif et un logement de fonction). Pendant les travaux, la capacité diminuera à 6 lits dans les locaux d'un CAE (Carrières Saint-Julien) qui aura entre-temps déménagé.
- 2/ L'EPE de La Roche sur Yon ouvrira ses portes en automne 2012, début des travaux été 2011.
- 3/ L'EPE de Pluguffan verra le jour fin 2013-début 2014. La CGTPJJ tient tout de même à rappeler les nombreuses annonces contradictoires de l'administration à ce sujet, nous demeurons sceptiques sur cette programmation tenant à engagement ministériel de Mme la Garde Sceaux. Tout un chacun n'ignore pas qu'un remaniement ministériel est effectif et que nul n'est tenu par la parole d'autrui.

**Ces trois projets sont à ce jour garantis financièrement, les budgets sont prévus.**

#### Les « valeurs sûres » :

Les EPE de Lorient, Rennes et des Ponts de Cé ont une capacité à 12 places effectives.

#### Une transformation proposée :

L'EPE du Mans est envisagé au titre d'une UEHDR, comprenons Unité éducative d'Hébergement Diversifié Renforcé. Projet qui, selon la DIR permettrait d'étendre la capacité d'UHD sur le territoire, de limiter les travaux du bâtiment existant et de préserver les emplois.

Une UEHDR, qu'est-ce donc ? 20 places dont 5 lits en collectif (taux d'occupation 3 places constantes pour une durée de prise en charge de 15 jours). Les jeunes sont pris en charge par 10 ETPT d'éducateurs, 1 RUE et un mi temps de psychologue.

La CGTPJJ se questionne : l'EPE du Mans compte plus que les 11.5 ETPT prévus. La DIR rassure : aux vues des départements envisagés, cela ne devrait pas poser problème, nous demeurons naturellement dubitatifs. Une UEHDR, c'est une diminution de personnels (AA, OP cuisine, éducateurs) pour couvrir une mission de service public avec un collectif 365 jours /365, 24h/24h, ne l'oublions pas...

Nous ne sommes pas opposés à la diversification des modes de prise en charge, loin de là, pour une fois que des propositions s'orientent vers autre chose que le tout contenant ; mais nous sommes inquiets quant au fonctionnement au quotidien d'une telle structure, avec des moyens humains qui nous paraissent bien maigres en terme de continuité du service public pour ce petit collectif de jeunes.

#### **Un pari ubuesque :**

Le CPI de Quimper fermera puisque telle est la décision du DPJJ. Tout en nous précisant qu'un directeur ne peut se dédire, la DIR a néanmoins soumis trois propositions à ce dernier :

1/ le maintien de la structure en l'état jusqu'à ouverture de l'EPE de Pluguffan.

2/ La transformation en UEHD : rappelons juste que le cahier des charges prévoit 24 jeunes pour 1 ETPT de RUE, 1 mi-temps de psychologue et 4 ETPT d'éducateurs. Le périmètre de cet UEHD est territorial (Vannes, Lorient, Quimper, Brest). Si ce projet est retenu : que deviendront les 9 autres ETPT d'éducateurs, les 2 ETPT d'OP cuisine et les 1.5 ETPT d'AA ?

3/ La transformation en UEHDR : les mêmes questionnements se posent que pour le projet du Mans .

La DIR s'engage à ce que les personnels du CPI de Quimper bénéficient du versement de la PRS, conformément aux conditions de celle-ci, et quelque soit l'avenir du CPI mais est inquiète sur le redéploiement des agents en terme de propositions qui pourront leur être faites.

#### **Une information particulièrement préoccupante :**

La fermeture de l'EPE Rosières serait envisagée si aucune avancée significative ne s'opère avant fin décembre 2010. Le Directeur Territorial concerné est chargé de rendre compte et de prendre les mesures adéquates pour améliorer le nombre de prise en charge. Cette fermeture se justifierait par un taux d'occupation en moyenne de 4 jeunes depuis le 01/01/2010 et des dysfonctionnements ayant des conséquences graves pour les mineurs (accumulation des actes de délinquance) et les personnels (agressions et arrêts maladie à répétition), tout cela bien sûr sur fond de RGPP.

Sans se cacher la réalité (manque de confiance des magistrats et des éducateurs de Milieu Ouvert dans cette structure, impossibilité de stabiliser un collectif construit sur des prises en charge relevant du pari éducatif ou transitionnelles), nous ne pouvons envisager qu'au lendemain de la fermeture du FAE de Rezé, une métropole telle que Nantes soit dépourvue d'un Service public de Placement Judiciaire.

La CGTPJJ a donc demandé à la DIR de différer le compte rendu des objectifs assignés pour cette structure au-delà de la fin décembre 2010. Nous voulons croire que la conscience collective des personnels de l'interrégion, des magistrats et des partenaires peut permettre de préserver le dernier établissement nantais, pour les jeunes, leurs familles et les personnels.

**Vous l'aurez donc compris, les propositions « non stabilisées » de la DIR sont dorénavant dans les mains du DPJJ qui va prendre soin de croiser de nombreuses données chiffrées d'ici les vacances de Noël avant de nous annoncer les bonnes et moins bonnes nouvelles pour cette heureuse année 2011 qui s'annonce.**

La CGTPJJ BPL BN .